

Communiqué de presse

Au SIOM, mercredi 16 octobre 2013 à 12h00 Cérémonie d'inauguration de la nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE)

Yves FAURE, Président du SIOM et du Cercle National du Recyclage, inaugurera la nouvelle unité de valorisation énergétique du SIOM en présence de Daniel Barnier, sous-préfet de Palaiseau, David Bodet, Président de la CAPS et adjoint au Maire de Palaiseau, de Sonia Dahou, Maire des Ulis, de l'ensemble des élus du SIOM et de Bernard Harambillet, directeur général de Veolia Propreté France.

Avec la transformation de l'usine d'incinération en unité de valorisation énergétique, le SIOM répond à 3 enjeux : environnemental, social et économique.

En effet, l'incinération des 110.000 tonnes annuels de déchets, permettra de produire deux énergies :

- 105.000 Mwh **DE CHALEUR** couvrant, dès 2014 et à un coût moindre, 45% des besoins en chauffage de la ville des Ulis. Cet accord permet à la ville de s'exonérer de l'utilisation d'énergie fossile (= enjeu environnemental) et aux Ulissiens de préserver leur pouvoir d'achat (enjeu social).
- 17.500 Mwh **D'ELECTRICITE** (soit la consommation annuelle de 2.000 habitants) qui sera revendue générant ainsi pour le SIOM des recettes supplémentaires qui permettent, avec la vente de la chaleur, de baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (enjeu économique et social).

Alors que les travaux ont nécessité **25 millions d'euros**, le SIOM a procédé à **une baisse de la fiscalité de 1,3 millions d'euros** en 2013 répondant ainsi à la volonté des élus du SIOM de réduire la charge fiscale qui pèse sur les usagers en augmentant les recettes de vente d'énergies.

LES ACTEURS

Maitre d'ouvrage : SIOM Vallée de Chevreuse
Coordinateur SPS - Contrôleur technique : Qualiconsult
Cycle eau/vapeur : Eiffage Thermie Centre Est
Chaudiériste : Leroux et Lotz Technologies – LLT
Architecte : Soho Aurea

LES SOUS- TRAITANTS

Traitement de fumées : Area Impianti
Gros oeuvre : Eiffage Construction
Aérocondenseur : GEA
Turbinière : MAN

A PROPOS DU SIOM

Créé en 1959, le SIOM, Syndicat mixte des Ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse qui comprend deux intercommunalités, la CAPS (11 communes) et la CCHVC (2 communes) et 4 communes indépendantes réparties sur 2 départements (Essonne et Yvelines), a trois missions principales :

- La collecte des déchets ménagers : c'est-à-dire l'ensemble des opérations d'enlèvement des déchets pour un acheminement vers un site de traitement.
- Le traitement dont l'incinération des déchets ménagers : en 2012, l'usine a traité plus de 85.000 tonnes de déchets issus des ordures
- La valorisation des déchets à travers la valorisation matière et la valorisation énergétique (production d'eau surchauffée issue de l'incinération pour alimenter un réseau de chauffage urbain).

En octobre 2013, le SIOM inaugure son nouveau centre de valorisation énergétique qui permettra de produire encore plus de chaleur et de l'électricité faisant ainsi passer sa performance énergétique à plus de 75%.

Plus d'informations sur le SIOM ? www.siom.fr

Contact SIOM : Selma TOLBA – Responsable Communication
Tél. : 01 64 53 30 20 ou 06 89 33 74 99 - Courriel : selma.tolba@siom.fr